

## Christel Delort

23 boulevard Jules Favre 69006 Lyon  
Email : christel@capdespossibles.fr  
Tel : 06.14.69.61.56

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le

ID : 069-266910413-20230405-CCAS\_2023DC0033-AU

Cap des possibles

COACHING - FORMATION  
CONSEIL

# Convention entre le CCAS et Christel Delort

## Entre Christel Delort

Situé : 23 boulevard Jules Favre 69006 Lyon  
Numéro SIRET : Siret 832 510 895 00028  
Représenté par Christel Delort, dirigeante

## Et le Centre Communal d'Action Sociale

Situé : place Charles Jocteur 69960 Corbas  
Représenté par Monsieur Alain VIOLLET, Président

Autorisé à signer la présente par délibération du Conseil d'administration du 29 avril 2014.

Il a été convenu ce qui suit

### Article 1 – Objet de la convention

Les professionnels de la petite enfance sont exposés à des difficultés liées à leur activité auprès des très jeunes enfants. Il convient donc de mettre en place une analyse de pratique professionnelle afin de leur permettre un temps de réflexion et prise de recul bénéfique pour leur équilibre et la qualité de prise en charge des enfants.

### Article 2 – Cadre d'intervention

L'action demandée consiste à mettre en place un groupe d'analyse de la pratique bi-mensuelle afin d'aider l'équipe de l'EAJE « Ile aux enfants » à mieux travailler ensemble, à préserver leur qualité de vie au travail. Cela créera les conditions d'une meilleure prise en charge des enfants et une meilleure gestion des relations avec les parents.

### Article 3 – Domaines de mise en œuvre du partenariat

Le prestataire Christel Delort met en place un atelier d'analyse de la pratique professionnelle avec la méthode du co-développement. Les séances auront lieu tous les 2 mois pour le groupe A et tous les 2 mois pour le groupe B. Pour les 2 groupes confondus, une séance aura lieu tous les mois de 18h30 à 20h00 au sein de l'EAJE « Ile aux enfants » 61-63 avenue de Corbetta 69960 Corbas.  
Les jours précis seront déterminés avec l'équipe.

### Article 4 – Conditions financières

Pour ces interventions, le CCAS s'engage à verser mensuellement, en retour, à Christel Delort, la somme de 270 euros TTC par séance (dont 20% de TVA). Le règlement sera effectué mensuellement dès réception de la facture correspondante établie au nom de Christel Delort. Il pourra se faire par mandat administratif.

### Article 5 – Condition de résiliation de la convention

La présente convention pourra être résiliée par l'une des 2 parties par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les cas suivants :

- En cas de manquement à ses engagements
- Si le projet commun s'avérait inadapté

### Article 6 - Durée

La présente convention est établie pour une période de février 2023 à Décembre 2023 inclus.

Fait à Corbas, le

En 3 exemplaires

Pour Christel Delort  
Dirigeante – Christel Delort



Pour le CCAS de Corbas  
Le président – Alain VIOLLET